



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1212026

Nombre de
Conseillers : 29
en exercice :
présents : 19
votants : 26

L'an deux mille vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE
COLLONGUE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :
DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF D'AIDE A
L'EMBELLISSEMENT
DES FAÇADES ET
PAYSAGES DE
PROVENCE

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Isabelle MAZEAUD-CULIOLI à M. Gilbert ZUNINO
- M. Hervé PERNOT à M. Marc VIGOUROUX
- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARRESI
- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

-ABSENTS :

- Mme Noémie GUILBOT
- M. Jean-Charles POUPEL
- M. Maxime SALAS

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le : 20/2/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°63-2019 du 27/09/2019 approuvant l'adhésion
au dispositif départemental d'Aide à la Rénovation des Façades en
Centre-Ville et adoption du règlement d'attribution et les
recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses
modalités d'intervention,
Vu le dossier déposé pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre
2025 en mairie,
Vu que ce dossier a été jugé complet et recevable par le Comité
Technique,
Considérant que Monsieur le Maire a été saisi pour le ravalement
d'immeuble correspondant à une demande de subvention pour un
montant total accordé de 14 000 €,
Considérant que le versement de la subvention par la Commune est
subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle
compétente, à la présentation des autorisations administratives et des
justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le
bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques,

Le Conseil Municipal,

- ATTRIBUE :

La subvention aux propriétaires privés pour un montant global de : 14 000€,

- SOLLICITE :

La participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70%, soit un montant de 8000 € au titre de l'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

- AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires relatifs à cette demande.

POUR : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Philippe ARDHUIN

